DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents *: Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Caroline MARSILJ-TOMI, Jean-Louis ROSSI, Marina EVANGELISTI, Aurélie CANZEDDA, Laurent LUCCHESI, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, René MOGGIA, François Jérôme SIMONETTI*

Etaient excusés : *Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Paul BERNARDI), Marina EVANGELISTI (pouvoir à Pascal LECCIA), Elodie MARSILJ (pouvoir à Antoine ANTONA), Maryline SERPAGGI*

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H 30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 28/08/2015
2. Positionnement de la commune au sein d'une des futures intercommunalités
3. Questions diverses

---

1. Approbation du compte-rendu du 28/08/2015

Le compte-rendu du conseil du 28/08/2015 est approuvé par la majorité des membres présents et représentés.

VOTE : 11 Pour, 1 contre, 3 absents

2. Positionnement de la commune au sein d'une des futures intercommunalités

Monsieur le Maire débute par un historique de la démarche qui conduit ce soir le Conseil municipal de Cauro à se déterminer quant au positionnement de la Commune dans le futur cadre des Communautés de communes souhaité par Monsieur le Préfet de Corse.

Au préalable, Monsieur le Maire regrette l'étroitesse du calendrier et le manque de concertation entre les différentes Communautés déjà existantes.

Après avoir rappelé l'échec des négociations en matière de station d'épuration, d'eau et d'assainissement avec la Communauté de communes de la Vallée du Prunelli , il se positionne à titre personnel en faveur d'un rattachement avec la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano .

La date butoir du 15 octobre 2015 est imposée aux communes pour déterminer leur positionnement au sein du futur schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Monsieur le Maire insiste sur la possibilité qu'a le Préfet de ne pas suivre l'avis ou le choix émis par les communes.
Par ailleurs, Monsieur le Maire revient sur la dette héritée par la commune dans le cadre de la taxe de raccordement à l'assainissement. Le montant de près de 700 000 € légués par la précédente mandature, obscurcit considérablement les perspectives de développement de la Commune et de fait le ralliement de Cauro à la Communauté de l'Ornano lui conférerait le statut de partenaire et non plus de créancier.

Au cours des différentes positions des Communautés existantes, il s'avère que l'actuelle Communauté de communes de la Vallée du Prunelli souhaite un rapprochement avec la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Gravona.
Cette option, au-delà du risque d'absorption par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien du fait d'intérêts communs, semble être un risque que la commune de Cauro ne souhaite pas prendre.

Monsieur le Maire insiste à nouveau sur les projets d'avenir et de développement proposés par les actuelles Communautés. En revanche, la convergence d'intérêts tant géographiques qu'économiques qui nous lient à l'Ornano sont d'une évidence indiscutable ne serait-ce qu'au regard de l'épineuse question de l'assainissement.
Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle le refus de la CCVP de voir la commune de Cauro se raccorder à la station d'épuration de Bastelicaccia.

Au vu du tableau comparatif présenté par Monsieur le Maire relatif aux quatre communautés concernées (Prunelli, Haute Gravona, Ornano, CAPA), notamment en matière de fiscalité sur les entreprises, le taux extrêmement faible (1,29 %) appliqué dans l'Ornano, laisse présager des possibilités de développement souhaitées par la commune de Cauro, sans recours à l'augmentation des impôts locaux.

Monsieur le Maire procède ensuite à un large tour de table afin que l'ensemble du Conseil municipal puisse s'exprimer.
Lors de celui-ci, Monsieur René MOGGIA, adhérant à la proposition de Monsieur le Maire, justifie son choix notamment en matière de taux d'imposition (voir tableau ci-dessous) car il est opposé à toute augmentation d'impôts locaux et fait part de l'intérêt que représente l'organisation très développée de la Communauté de l'Ornano en matière de transport. Ce à quoi Monsieur le Maire précise qu'en matière de fiscalité locale une simple lecture des taux appliqués par l'Ornano présente un intérêt majeur.

	CC PRUNELLI	CC GRAVONA	FUSION PRUNELLI / GRAVONA	CC ORNANO	CAPA (données 2014)
Taxe d'Habitation	12,11%	11,30%	9,18 % ou 11,95 %	1,19%	11,54%
Taxe sur le foncier bâti	0,57%	0,00%	3,90 % ou 0,478 %	0,48%	0,00%
Taxe sur le foncier non bâti	8,19%	4,21%	28,57 % ou 7,27 %	3,75%	2,36%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	34,97%	34,97%		0,00%	34,97%
Cotisation foncière des entreprises	21,64%	15,51%	21,27% en 2019	1,29%	20,77%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	11,00%	20,36%	12,50 % en 2021	néant *	20 % agglomération et 16 % en rural

* Les Communes n'ont pas transféré la compétence de gestion des ordures ménagères et fixent elle-même le taux de la TEOM.

Pour information, sur GROSSETO : 5 %, sur PORTICCIO : 14 %, sur PIETROSELLA : 14 %, sur petites communes de l'ORNANO : 5 à 7 % en moyenne.

S'exprime ensuite Monsieur François-Jérôme SIMONETTI et Madame Marie-Caroline MARSILJ-TOMI. Le premier déplore le manque de réunions de concertation des différentes Communautés sur un sujet

aussi important. Il déplore également le calendrier extrêmement serré qui n'a pas permis le large débat que nécessiterait une telle réorganisation spatiale et administrative.
En dernier lieu, Madame Marie-Caroline MARSILJ-TOMI annonce dès sa prise de parole qu'elle s'abstiendra motivant elle aussi son vote par le manque d'informations approfondies sur les différentes propositions, ainsi que sur le flou et le peu de profondeur de l'Ornano sur ses projets.
Monsieur Antoine ANTONA intervient à son tour pour indiquer que le préalable à tout développement futur de la commune de Cauro passe par un affranchissement de la dette des 700 000 € qui constitue à ses yeux un motif de nature à entraîner une adhésion unanime à la proposition de Monsieur le Maire, l'heure n'étant plus aux débats mais au développement de Cauro dans les délais les plus courts au sein d'une structure partageant un avenir commun.

Monsieur le Maire met au vote la proposition d'adhésion à la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano.
Celle-ci est approuvée ce dont Monsieur le Maire se félicite, tout en regrettant cependant les deux abstentions notamment d'un des membres de sa majorité.
Le vote se décompose comme suit :

VOTE : 12 Pour, 0 Contre, 2 Abstentions (Marie-Caroline MARSILJ-TOMI et François-Jérôme SIMONETTI)
Absent 1 (Maryline SERPAGGI)

7. Questions diverses

Monsieur François Jérôme SIMONETTI demande si les dos d'âne sont arrivés pour ralentir la circulation dans le village, si oui quand et où ils seront installés.
Monsieur le Maire répond que les dos d'âne sont arrivés mais que les absences pour maladie ou congés des agents du service voirie ne nous ont pas permis de les installer. Dès que les autres urgences seront résolues, les agents les installeront dans l'ensemble de la commune, au village et dans les lotissements. Monsieur le Maire rappelle à Monsieur SIMONETTI qu'au moment de sa demande, deux agents sur quatre du service voirie sont présents : un en maladie et un en congé, et nous avons à faire fasse à un entretien de voirie et réseaux qui avoisine les 20 km.

19 H 30 Fin du Conseil Municipal

La séance est levée.

Pascal LECCIA	Marina EVANGELISTI	Patrick RINIERI
Paul BERNARDI	Aurélie CANZEDDA	Elodie MARSILJ
Marie-Caroline MARSILJ-TOMI	Laurent LUCCHESI	Maryline SERPAGGI
Camille ROSSI	Antoine ANTONA	François Jérôme SIMONETTI
Marie-Françoise MASSEI	Lucette AMARO	René MOGGIA